

Séance ordinaire du conseil territorial du 04 octobre 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2022-10-04_2888

Admissions de créances en non-valeur
et de créances éteintes

L'an deux mille vingt-deux, le 04 octobre à 19h30 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 28 septembre 2022 en séance plénière. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Représenté	P Bouyssou	P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	K Ben Mohamed	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	V Capelo	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	S Amkimel	P
Viry-Chatillon	Mme CAPELO Vanessa	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Représenté	A. Teillet	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Absente		
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	R Marchand	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente		P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	A-G Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	D Gonzales	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Représentée	J-J Grousseau	P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	G Lafon	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	R Abdourahamane	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Représentée	M. Mraidi	P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	L Bensarsa Reda	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Présent		P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	B. Ebode Ondobo	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	D Gaulier	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	S Ostermeyer	P
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Représentée	F Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M Mokrani	P
Fresnes	M. PIROLLI Yann	Absent		
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	G Conan	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Absente		
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
Orly	Mme SOUID-BEN CHEIKH Imène	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	M Nowak	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M Yavuz	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Absent		
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	F. Aggoune	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	I Lorand	P
Villeneuve-Saint-Georges	M.VIC Jean-Pierre	Représenté	D Delort	P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Représenté	S Rabuel	P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	L Sauerbach	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian Moualhi

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			101
1 siège vacant Choisy-le-Roi			
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2875 à 2936	71	26	97

Exposé des motifs

La Cheffe de Service de Gestion Comptable des Finances Publiques d'Ivry-sur-Seine a adressé à l'Etablissement Public plusieurs états des créances irrécouvrables, portant sur les budgets gérés par l'EPT.

Ces créances irrécouvrables revêtent 3 formes :

- Créances minimales : titres ou solde de titres dont le montant est inférieur au seuil fixé par le Service de Gestion Comptable et qui ne peuvent faire l'objet, en raison de leur montant, de démarches de recouvrement. Ces créances sont imputables sur la nature 6541.
- Admissions en non-valeur : ces écritures concernent des titres émis, que le Service de Gestion Comptable ne parvient pas à recouvrer malgré les poursuites engagées : nature 6541.
- Créances éteintes : ce sont des sommes que le Service de Gestion Comptable ne pourra jamais recouvrer en raison du tiers concerné (liquidation judiciaire de la société, décès du débiteur.....) : nature 6542.

Les Etats transmis par le Service de Gestion Comptable d'Ivry-sur-Seine reprennent pour chaque budget, les titres émis, le montant ou le solde des titres ainsi que le motif de présentation.

- Budget Principal (58000) : le montant des admissions en non-valeur se porte à 48 676,10 € dont 14,94 € de créances minimales. Le montant des créances éteintes est de 12 105,60 €.

Ce montant de 48 676,10 € en admissions en non-valeur comporte des titres émis avant l'EPT (titres émis en 2012, 2013, 2014 et 2015) pour 41 701,13 €.

Les autres titres concernent principalement des impayés de conservatoire, des redevances spéciales des ordures ménagères, des frais de mise de fourrière et des remboursements de salaires.

Le montant des créances minimales de 14,94 € concernent des impayés de conservatoire.

Pour les créances éteintes, les écritures concernent 5 impayés dont 2 titres émis avant l'EPT, pour le même débiteur et portent sur les redevances spéciales des ordures ménagères.

- Budget annexe activités économiques La Fabrique (58004) : les admissions en non-valeur présentées s'élèvent à 2 238,26 € dont 4,14 € de créances minimales, les créances éteintes sont de 535,90 €.

L'Etat présente des titres émis avant l'EPT pour 1 217,56 €, les autres titres concernent des impayés de domiciliation.

Les créances éteintes portent sur des impayés de domiciliation pour une entreprise qui n'est plus en activité.

- Budget annexe ZAE Viry-Chatillon (58005) : l'état d'admission en non-valeur, fait mention d'un titre de 2 831,12 €. Ce titre émis avant l'EPT, concerne un impayé pour le loyer d'octobre 2015 ; la date de 2017 figurant dans le tableau, correspond à la date de la récupération de l'écriture par le Service de Gestion Comptable.

- Budget Annexe Hôtels d'entreprises La Station et les Ateliers de la Station (58006) : le montant des admissions en non-valeur est de 50 334,12 €.

Cette somme comprend des titres émis avant l'EPT ; 2017 étant l'année de l'intégration de ces impayés par le Service de Gestion Comptable et non l'année d'émission des titres. Le montant ne concerne que 3 entreprises domiciliées à l'Hôtel d'Entreprises.

Le Service de Gestion Comptable d'Ivry-sur-Seine a également adressé à l'Etablissement Public Territorial le détail des titres qui ne peuvent être recouverts pour le Budget Autonome d'Assainissement, dont le montant de 12 736,46 € portent sur des admissions en non-valeur, dont un titre de 60,17 € émis avant l'EPT (2015).

L'ensemble des admissions en non-valeur pour ce Budget Autonome d'Assainissement portent sur des participations pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et ne concernent que des particuliers.

Il est donc demandé au conseil territorial d'admettre ces admissions en non-valeur (dont les créances minimales) au compte 6541 et les créances éteintes 6542.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente "Maîtrise budgétaire et fonctions support" ;

Vu les états transmis par le Service de Gestion Comptable,

Entendu le rapport de Mme Stéphanie Daumin,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Admet en créances irrécouvrables dont le détail par budget figure en annexe :
 - Budget principal (58000) :
Compte 6541 - admissions en non-valeur - : 48 676,10 € dont 14,94 € en créances minimales
Compte 6542 – créances éteintes - : 12 105,60 €
 - Budget annexe des activités économiques La Fabrique (58004) :
Compte 6541 - admissions en non-valeur - : 2 238,26 € dont 4,14 € en créances minimales
Compte 6542 – créances éteintes - : 535,90 €
 - Budget annexe ZAE Viry-Chatillon (58005) :
Compte 6541 : - admissions en non-valeur - : 2 831,12 €
 - Budget annexe d'hôtels d'entreprises La Station et les Ateliers de la Station (58006) :
Compte 6541 : - admissions en non-valeur - : 50 334,12 €
 - Budget Autonome d'Assainissement (59000) :
Compte 6541 : - admissions en non-valeur - : 12 736,46 €
2. Précise que les crédits correspondants à ces dépenses seront inscrits dans les budgets concernés sur cet exercice 2022 ou sur les exercices à venir.
3. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 97



A Vitry-sur-Seine, le 10 octobre 2022
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 11 octobre 2022
ayant été publiée le 11 octobre 2022



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'IVRY-SUR-SEINE
SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'IVRY-SUR-SEINE
94-96 RUE VICTOR HUGO
94201 IVRY-SUR-SEINE CEDEX

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques d'Ivry-sur-Seine
Service de Gestion Comptable d'Ivry-sur-Seine
94-96 rue Victor Hugo
94201 IVRY-SUR-SEINE Cedex
Téléphone : 01 46 72 72 18
Mél. : evane.romagne@dgfip.finances.gouv.fr

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE L'EPT
GRAND ORLY SEINE BIEVRE
2 AVE YOURI GAGARINE
94400 VITRY-SUR-SEINE

Ivry-sur-Seine, le 04/08/2022

Objet : Présentation des créances éteintes et des non-valeurs

Monsieur le Président,

Comme lors des exercices précédents, je présente des demandes d'admissions en non-valeur pour le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (budget principal et budgets annexes) et la Régie autonome assainissement (59000) ainsi que des créances éteintes du fait de la situation défailtante des débiteurs.

Les créances éteintes s'imposent à la collectivité en raison d'un jugement ayant force de chose jugée et constituent une charge définitive. Dans ce cas se présente notamment la clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif pour une entreprise. Ces créances sont distinguées des admissions en non-valeur, car elles ne peuvent plus faire l'objet de mesures de recouvrement.

Les demandes d'admission en non-valeur concernent en 2022 des créances irrécouvrables suite à des poursuites infructueuses et des créances minimales.

Sur le budget principal Grand-Orly Seine Bièvre (58000), les demandes d'admission en non-valeur s'élèvent à 48 676,10 € et les créances éteintes à 12 105,60 €.

Sur les budgets annexes, les demandes d'admission en non-valeur s'élèvent au total à 55 403,50 € et les créances éteintes à 535,90 €.

Sur le budget Régie autonome assainissement (59000), les demandes d'admission en non-valeur s'élèvent à 12 736,46 €.

L'assemblée délibérante doit se prononcer sur les créances éteintes ainsi que sur les demandes d'admission en non-valeur.

Vous trouverez en annexes la présentation des listes de créances présentées en non-valeur et des créances éteintes, le rappel de la procédure de mandatement et les listes de créances éteintes et des demandes d'admission en non-valeur.

Je reste, bien sûr, à votre disposition pour compléter ces informations.

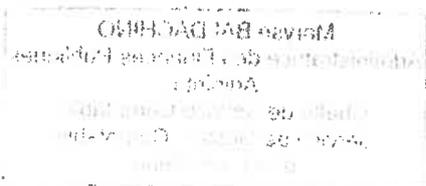
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Comptable Publique
Maryse BALDACHINO
Administratrice des Finances Publiques
Administratrice des Finances Publiques adjointe
Cheffe de Service Comptable
Service de Gestion Comptable
d'Ivry-sur-Seine

Annexe 1

Présentation des listes de non-valeur et de créances éteintes

		Imputation	Liste	Nb de pièces	Montant	Motifs
BP 58000 Grand Orly Seine Bièvre	Non-valeur	6541	5536530131	2	14,94 €	Créances minimales
	Non-valeur	6541	5168580331	53	48 661,16 €	Poursuites infructueuses
	Créances éteintes	6542	5515920131	5	12 105,60 €	CPIA
Budgets annexes						
58004 Action économique	Non-valeur	6541	5508920231	1	4,14 €	Créances minimales
	Non-valeur	6541	5169580131	10	2.234,12€	Poursuites infructueuses
	Créances éteintes	6542	5518120431	7	535,90 €	CPIA
58005 aménagement ZA VIRY	Non-valeur	6541	5511120131	1	2.831,12€	Poursuites infructueuses
58006 Pépinière d'entreprises-Viry	Non-valeur	6541	5511920131	68	50.334,12€	Poursuites infructueuses
BP 59000 Régie autonome assainissement						
	Non-valeur	6541	5513520131	9	12 736,46 €	Poursuites infructueuses



Annexe 2

Emission des mandats

1 – Les pièces justificatives : La liste des titres présentés en créances éteintes ou en non-valeur accompagnée de la délibération du conseil municipal sont les pièces justificatives nécessaires pour l'enregistrement des opérations.

2 – L'émission des mandats : Un mandat doit être émis par liste. Les mandats relatifs aux non-valeurs, sont typés non valeur. Les mandats des créances éteintes sont des mandats ordinaires.

3 – Imputation budgétaire : 6541 : non valeur, 6542 : créances éteintes.

Annexe 3

Éléments de réglementation

I – L'effacement de dette :

L'article L741-2 du code de la consommation précise que : « en l'absence de contestation dans les conditions prévues à l'article L. 741-4, le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire entraîne l'effacement de toutes les dettes, professionnelles et non professionnelles, du débiteur, arrêtées à la date de la décision de la commission ».

II – Restes à recouvrer atteints par la prescription quadriennale au cours d'un exercice jugé :

- Quels textes ou jurisprudences de références ?

Arrêt du 23 mai 1989 Vergucht, maison de retraite de Châtelet-en-Brie

- De quoi parle-t-on ?

Conformément à la jurisprudence de la Cour des Comptes (arrêt du 23 mai 1989 Vergucht, maison de retraite de Châtelet-en-Brie) la décharge ou le quitus, accordé par le juge des comptes au comptable s'oppose à ce que sa responsabilité personnelle et pécuniaire soit engagée pour des déficits constatés au titre d'exercices jugés. Une mise en cause du comptable par la voie administrative, qui serait prononcée ou qui subsisterait postérieurement au jugement, reviendrait sur une décision juridictionnelle revêtue de l'autorité de la chose jugée, ce qui n'est pas envisageable, même par dérogation.

Si un titre se prescrit en 2000 et que la CRC a rendu le jugement de décharge du comptable pour l'exercice 2000, la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable ne peut plus être engagée dans la mesure où l'ordonnateur n'a pas fait appel de cette décision dans un délai qui lui était imparti.

La responsabilité de la Direction Générale des Finances publiques ne pourrait être engagée que devant le juge administratif sur la base d'une faute de l'État.

Ainsi, dans l'impossibilité d'apurer cette créance prescrite par le biais de la responsabilité personnelle et pécuniaire, seule une délibération du conseil municipal ou du conseil d'administration de l'établissement acceptant de prendre à sa charge le déficit serait de nature à régulariser ce dossier.

Annexe 4

Liste des créances éteintes et de demandes d'admission en non-valeur

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2018	T-1242	ABDALLAH BENOUDA Rach	94,05	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
		ABDALLAH BENOUDA Rach (Total pour le débiteur)	94,05 €	
2014	T-700800001308	ANPALAKAN Thangarajah	103,14	Poursuite sans effet
2015	T-700800000212	ANPALAKAN Thangarajah	83,34	Poursuite sans effet
2017	T-2603	ANPALAKAN Thangarajah	281,82	Poursuite sans effet
2017	T-955	ANPALAKAN Thangarajah	79,98	Poursuite sans effet
2018	T-2007	ANPALAKAN Thangarajah	262,02	Poursuite sans effet
2018	T-2727	ANPALAKAN Thangarajah	309,74	Poursuite sans effet
		ANPALAKAN Thangarajah (Total pour le débiteur)	1 120,04 €	
2021	T-99992	ARIAS ARRIETA DANIEL	387,61	Poursuite sans effet
		ARIAS ARRIETA DANIEL (Total pour le débiteur)	387,61 €	
2021	T-100000	BANETRIVET ANTOINE .	30,00	Poursuite sans effet
		BANETRIVET ANTOINE . (Total pour le débiteur)	30,00 €	
2013	T-700800000278	BENELHADJ Djelloul La	4 503,55	Poursuite sans effet
		BENELHADJ Djelloul La (Total pour le débiteur)	4 503,55 €	
2016	T-883	BORIE Joel	1 950,80	Poursuite sans effet
		BORIE Joel (Total pour le débiteur)	1 950,80 €	
2021	T-99999	BOUKOULOU KALA Paule	30,00	Poursuite sans effet

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
		BOUKOULOU KALA Paule (Total pour le débiteur)	30,00 €	
2016	T-1091	CEPTUREANU Sorin	259,63	Poursuite sans effet
2016	T-1092	CEPTUREANU Sorin	259,63	Poursuite sans effet
		CEPTUREANU Sorin (Total pour le débiteur)	519,26 €	
2016	T-111	CLAIR Maxime	133,61	Poursuite sans effet
2016	T-2066	CLAIR Maxime	164,94	Poursuite sans effet
2017	T-1161	CLAIR Maxime	256,67	Poursuite sans effet
		CLAIR Maxime (Total pour le débiteur)	555,22 €	
2021	T-99997	COLAME OM-VISCHNOU .	119,00	Poursuite sans effet
		COLAME OM-VISCHNOU . (Total pour le débiteur)	119,00 €	
2014	T-700700000861	DECAMP ALEXANDRE Nc	275,89	Poursuite sans effet
		DECAMP ALEXANDRE Nc (Total pour le débiteur)	275,89 €	
2021	T-99994	DESSERT NENE-AISSATOU	29,00	Poursuite sans effet
2021	T-99995	DESSERT NENE-AISSATOU	30,00	Poursuite sans effet
2021	T-99996	DESSERT NENE-AISSATOU	30,00	Poursuite sans effet
		DESSERT NENE-AISSATOU (Total pour le débiteur)	89,00 €	
2012	T-700800000088	ECANVIL PASCAL	748,36	Poursuite sans effet
		ECANVIL PASCAL (Total pour le débiteur)	748,36 €	

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2016	T-2151	FAUGERE Stephane	92,94	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-1169	FAUGERE Stephane	172,67	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-296	FAUGERE Stephane	34,33	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2018	T-2091	FAUGERE Stephane	87,34	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2018	T-2283	FAUGERE Stephane	87,33	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2018	T-512	FAUGERE Stephane	93,94	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
		FAUGERE Stephane (Total pour le débiteur)	568,55 €	
2011	T-700800000215	FRANCE TELECOM ORANGE	71,92	Poursuite sans effet
2011	T-700800000318	FRANCE TELECOM ORANGE	93,91	Poursuite sans effet
2011	T-700800000670	FRANCE TELECOM ORANGE	27 443,49	Poursuite sans effet
		FRANCE TELECOM ORANGE (Total pour le débiteur)	27 609,32 €	
2016	T-1095	GARAGE MEDHI	259,63	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2016	T-1184	GARAGE MEDHI	259,63	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
		GARAGE MEDHI (Total pour le débiteur)	519,26 €	
2021	T-99998	JEAN LOUIS Carline	53,80	Poursuite sans effet
		JEAN LOUIS Carline (Total pour le débiteur)	53,80 €	
2015	T-700800000182	KRIZOUA Delphine	34,17	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2015	T-700800000439	KRIZOUA Delphine	34,16	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
		KRIZOUA Delphine (Total pour le débiteur)	68,33 €	
2013	T-700800000820	LE BARRACA CAFE BAR R	457,60	Poursuite sans effet
2013	T-700800001614	LE BARRACA CAFE BAR R	457,60	Poursuite sans effet
		LE BARRACA CAFE BAR R (Total pour le débiteur)	915,20 €	
2021	T-99993	LIABES Dalil	30,00	Poursuite sans effet
		LIABES Dalil (Total pour le débiteur)	30,00 €	
2013	T-700800000956	MOUNTABIH YOUSSEF Nc	1 465,50	Poursuite sans effet
2013	T-700800000957	MOUNTABIH YOUSSEF Nc	1 165,50	Poursuite sans effet
2013	T-700800000958	MOUNTABIH YOUSSEF Nc	1 465,50	Poursuite sans effet
2013	T-700800000959	MOUNTABIH YOUSSEF Nc	1 465,50	Poursuite sans effet
2013	T-700800000960	MOUNTABIH YOUSSEF Nc	1 832,00	Poursuite sans effet
		MOUNTABIH YOUSSEF Nc (Total pour le débiteur)	7 394,00 €	
2017	T-127	PROUX EMMANUELLE	15,50	Poursuite sans effet
		PROUX EMMANUELLE (Total pour le débiteur)	15,50 €	
2021	T-99991	PYRC Thomasz	30,00	Poursuite sans effet
		PYRC Thomasz (Total pour le débiteur)	30,00 €	
2019	T-2644	SARL L ORLYSIENNE	114,40	Poursuite sans effet
2019	T-48	SARL L ORLYSIENNE	114,40	Poursuite sans effet

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2019	T-71	SARL L ORLYSIENNE	114,40	Poursuite sans effet
2019	T-94	SARL L ORLYSIENNE	114,40	Poursuite sans effet
		SARL L ORLYSIENNE (Total pour le débiteur)	457,60 €	
2016	T-18	TOTOF MAREE SAS	159,54	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2016	T-30	TOTOF MAREE SAS	417,28	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
		TOTOF MAREE SAS (Total pour le débiteur)	576,82 €	
		TOTAL	48 661,16 €	

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2018	T-304	GNENABRI OTTO Berthe	7,46	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-376	GNENABRI OTTO Berthe	7,48	RAR inférieur seuil poursuite
		GNENABRI OTTO Berthe (Total pour le débiteur)	14,94 €	
		TOTAL	14,94 €	

	Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
6541	2014	T-700800001698	SLH	2 017,60	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
6542	2015	T-700800000939	SLH	2 017,60	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
6542			SLH (Total pour le débiteur)	4 035,20 €	
Err :502	2016	T-839	SLH SEXER LOYRETTE HO	2 017,60	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
6542	2017	T-2070	SLH SEXER LOYRETTE HO	4 035,20	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
6542	2017	T-492	SLH SEXER LOYRETTE HO	2 017,60	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
6542			SLH SEXER LOYRETTE HO (Total pour le débiteur)	8 070,40 €	
Err :502			Grand Somme	12 105,60 €	
Err :502					

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2020	T-37	INGE	208,00	Certificat irrécouvrabilité
		INGE (Total pour le débiteur)	208,00 €	
2018	T-123	KARIM BEN HOSSAIN	48,00	Certificat irrécouvrabilité
		KARIM BEN HOSSAIN (Total pour le débiteur)	48,00 €	
2012	T-700300000120	LINK FRANCE	84,36	Poursuite sans effet
		LINK FRANCE (Total pour le débiteur)	84,36 €	
2011	T-700300000504	LINK FRANCE Nc	608,56	Poursuite sans effet
		LINK FRANCE Nc (Total pour le débiteur)	608,56 €	
2009	T-700300000536	ORANGE BUSINESS SERVI	925,76	Poursuite sans effet
2011	T-700300000256	ORANGE BUSINESS SERVI	103,18	Certificat irrécouvrabilité
		ORANGE BUSINESS SERVI (Total pour le débiteur)	1 028,94 €	
2021	T-99991	SOCIETE ONIRIUS	200,00	Poursuite sans effet
		SOCIETE ONIRIUS (Total pour le débiteur)	200,00 €	
2012	T-700300000560	URBICOM CONSEIL	5,16	Certificat irrécouvrabilité
2012	T-700300000567	URBICOM CONSEIL	47,34	Certificat irrécouvrabilité
2012	T-700300000612	URBICOM CONSEIL	3,76	Certificat irrécouvrabilité
		URBICOM CONSEIL (Total pour le débiteur)	56,26 €	
		TOTAL	2 234,12 €	

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2022	T-17	IONOSYS	4,14	RAR inférieur seuil poursuite
		IONOSYS (Total pour le débiteur)	4,14 €	
		TOTAL	4,14 €	

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2021	T-183	ATELIER CARRE PLIE	198,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2021	T-184	ATELIER CARRE PLIE	12,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2021	T-185	ATELIER CARRE PLIE	14,36	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2021	T-219	ATELIER CARRE PLIE	198,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2021	T-220	ATELIER CARRE PLIE	12,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2021	T-221	ATELIER CARRE PLIE	23,20	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2021	T-51	ATELIER CARRE PLIE	78,34	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		ATELIER CARRE PLIE (Total pour le débiteur)	535,90 €	
		TOTAL	535,90 €	

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2017	T-763304000068	RACINE ENTREPRISE SER	2 831,12	Certificat irrécouvrabilité
		RACINE ENTREPRISE SER (Total pour le débiteur)	2 831,12 €	
		Grand Somme	2 831,12 €	

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2017	T-763302012005	ETTAYYACHE Tayeb	149,81	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
		ETTAYYACHE Tayeb (Total pour le débiteur)	149,81 €	
2016	T-290	MENINX	483,68	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2016	T-341	MENINX	540,54	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2016	T-341	MENINX	2,59	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2016	T-386	MENINX	1,46	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2016	T-522	MENINX	548,12	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2016	T-529	MENINX	0,44	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2016	T-529	MENINX	548,12	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2016	T-578	MENINX	5,00	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2016	T-578	MENINX	548,12	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2016	T-618	MENINX	13,56	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2016	T-618	MENINX	548,12	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-132	MENINX	10,52	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-132	MENINX	548,12	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-169	MENINX	0,95	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-169	MENINX	548,12	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-203	MENINX	0,89	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2017	T-203	MENINX	511,58	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-37	MENINX	548,12	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-763302000403	MENINX	8,95	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-763302001403	MENINX	540,00	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-90	MENINX	36,32	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-90	MENINX	548,12	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
		MENINX (Total pour le débiteur)	6 541,44 €	
2016	T-262	NEW BAT	777,08	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2016	T-318	NEW BAT	1 110,61	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2016	T-369	NEW BAT	1 110,61	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2016	T-413	NEW BAT	1 110,61	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2016	T-453	NEW BAT	1 121,59	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2016	T-483	NEW BAT	1 165,52	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2016	T-554	NEW BAT	1 165,52	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2016	T-604	NEW BAT	1 165,52	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-119	NEW BAT	1 165,52	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-156	NEW BAT	1 165,52	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-191	NEW BAT	1 165,52	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2017	T-224	NEW BAT	1 165,52	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-23	NEW BAT	1 165,52	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-256	NEW BAT	1 165,52	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-283	NEW BAT	1 165,52	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-309	NEW BAT	1 177,04	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-371	NEW BAT	1 223,21	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-396	NEW BAT	1 223,21	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-471	NEW BAT	1 223,21	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-763302000271	NEW BAT	1 058,29	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-763302000305	NEW BAT	1 068,76	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-763302000340	NEW BAT	1 110,61	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-763302000387	NEW BAT	1 110,61	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-763302011228	NEW BAT	1 008,49	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-763302011267	NEW BAT	1 008,49	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-763302011293	NEW BAT	1 018,46	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-763302011322	NEW BAT	1 058,29	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-763302011348	NEW BAT	1 058,29	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-763302012076	NEW BAT	924,57	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2017	T-763302012099	NEW BAT	1 058,29	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-763302012151	NEW BAT	1 058,29	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-763302012179	NEW BAT	1 058,29	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-763302012198	NEW BAT	917,91	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-763302012219	NEW BAT	1 058,29	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2017	T-77	NEW BAT	1 165,52	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2018	T-11	NEW BAT	1 053,20	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2018	T-11	NEW BAT	170,00	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2018	T-125	NEW BAT	1 053,21	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2018	T-125	NEW BAT	170,00	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2018	T-210	NEW BAT	237,83	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2018	T-210	NEW BAT	38,39	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2018	T-59	NEW BAT	1 053,21	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2018	T-59	NEW BAT	170,00	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2018	T-78	NEW BAT	1 053,21	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
2018	T-78	NEW BAT	170,00	Poursuite sans effet/Certificat irrecevabilité
		NEW BAT (Total pour le débiteur)	43 642,87 €	
		TOTAL	50 334,12 €	

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2015	T-700400000006	BADI MOHAMED	60,17	Poursuite sans effet
		BADI MOHAMED (Total pour le débiteur)	60,17 €	
2017	T-57	DUBUC YANNICK .	60,39	Poursuite sans effet
		DUBUC YANNICK . (Total pour le débiteur)	60,39 €	
2016	T-1	GRAGLIA BLANDINE ET L	59,95	Poursuite sans effet/Certificat irrecoverability
		GRAGLIA BLANDINE ET L (Total pour le débiteur)	59,95 €	
2016	T-164	GUILLON Pascal	59,95	Poursuite sans effet/Certificat irrecoverability
		GUILLON Pascal (Total pour le débiteur)	59,95 €	
2016	T-30	KERMOUNE Malik	59,95	Poursuite sans effet
		KERMOUNE Malik (Total pour le débiteur)	59,95 €	
2020	T-700900000159	LAZGA Sofiane	10 687,15	Décédé et demande renseignement négative
		LAZGA Sofiane (Total pour le débiteur)	10 687,15 €	
2016	T-39	PIAUD Eric	212,37	Poursuite sans effet/Certificat irrecoverability
2019	T-178	PIAUD Eric	1 476,14	Poursuite sans effet/Certificat irrecoverability
		PIAUD Eric (Total pour le débiteur)	1 688,51 €	
2017	T-35	ZBIDI Celine	60,39	Certificat irrecoverability
		ZBIDI Celine (Total pour le débiteur)	60,39 €	
		Grand Somme	12 736,46 €	